



## ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

### UNE VICTOIRE DES AGENT·E·S !

Un mouvement de grève EJE et ASE a eu lieu en janvier 2020 devant la mairie, à l'appel de la CGT. Parmi les revendications exprimées figuraient la suppression des critères locaux d'avancement de grade en classe exceptionnelle pour les ASE et EJE.

La victoire obtenue se traduit aujourd'hui par l'instauration de millésimes permettant, jusqu'en 2025, le passage aux avancements de grade ASE et EJE de classe exceptionnelle. Cette mesure a été actée par le passage du tableau ci-dessous au comité technique de novembre :

| Millésime d'entrée dans le grade <sup>(1)</sup> | Avancement au grade ASE ou EJE de classe exceptionnelle |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Avant 2010                                      | 2021                                                    |
| 2010 - 2011 - 2012                              | 2022                                                    |
| 2013                                            | 2023                                                    |
| 2014 - 2015                                     | 2024                                                    |
| 2016 - 2019                                     | 2025                                                    |

<sup>(1)</sup> date d'entrée dans le grade



Pour exemple, cela signifie que tous les ASE et EJE qui étaient aux grades de principaux avant 2010 passeront en classe exceptionnelle en 2021 et ainsi de suite jusqu'en 2025, en application de ce tableau.

Pour rappel, aucun agent ASE et EJE de fonctionnalité 3.2 n'avait pu bénéficier, ces derniers temps, de la classe exceptionnelle, hors mesure de fin carrière (départ en retraite imminent). En effet, des critères locaux rajoutaient 4 ans d'attente bloquant de fait la grande majorité des ASE et EJE.

Rappelons que le cumul de nombreuses mesures défavorables ciblant la filière médico-sociale a amené un doublement des inégalités **femme/homme**, dans la catégorie A, au sein de notre collectivité.

De plus, du fait de la fusion nationale des grades d'ASE et EJE 2<sup>ème</sup> classe et 1<sup>ère</sup> classe à venir au 1<sup>er</sup> février 2021, de nombreux agents vont bientôt se retrouver " dégradés/regroupés ".

Au niveau local, par l'instauration de ces millésimes, la collectivité accède enfin à une partie des revendications des agents et de la CGT, afin de corriger une partie des injustices subies. Mieux vaut tard que jamais mais la lutte continue !

En effet, ce dossier en comité technique est une première avancée qui n'occulte pas les autres revendications de la filière médico-sociale :

- un régime indemnitaire revalorisé et égalitaire entre femme et homme
- L'attribution de moyens humains et matériels supplémentaires pour que les travailleurs sociaux puissent exercer dans de bonnes conditions leurs missions d'accompagnement
- Le maintien de missions en accord avec les référentiels nationaux interdisant ainsi une interprétation locale déconnectée
- A l'échelon national, la reconnaissance au niveau II (Bac +3) pour tous les professionnels diplômés

Vous pouvez compter sur la CGT pour gagner, ensemble, d'autres avancées sociales !